



MUNICIPALITE
DE ROUGEMONT

Rougemont, le 21 février 2011
N. réf : 100.101.01.01/FA

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 03/2011

**DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LE
PLAN GENERAL D'AFFECTATION**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

En 2004, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.- pour l'établissement du plan général d'affectation (PGA), selon un devis établi par le bureau d'urbanisme GEA Vallotton et Chanard, lequel se calque sur le Plan directeur communal (PDCom) entré en vigueur le 11 août 2004.

En acceptant le préavis N° 09/2008 qui vous a été soumis lors de votre séance du 07 octobre 2008, votre Conseil a accepté un crédit complémentaire de CHF 50'000.- lequel se justifiait par les nombreuses attentes des instances cantonales, notamment pour la réalisation des cartes des dangers naturels.

2. JUSTIFICATIONS

Le dernier préavis relatif au PGA vous informait que le dossier était en cours de consultation auprès des services cantonaux lesquels devaient nous faire part de leurs remarques en janvier 2009. Le rapport d'examen préalable ne nous est en fait parvenu qu'en novembre 2009, lequel a soulevé de nombreux points à corriger.

L'un des points principaux est l'incompatibilité de notre projet par rapport au plan directeur cantonal (PDCn), entré en vigueur le 1^{er} août 2008. Pour rappel, ce document règle la planification en matière d'aménagement du territoire sur l'ensemble du canton et prime sur notre PDCom qui avait servi de base à l'entier de nos études.

Dès lors, après diverses rencontres avec le bureau GEA, une délégation municipale accompagnée par ledit bureau a été reçue par les services cantonaux afin de trouver la solution adéquate. Suite à d'après discussions une liste des points essentiels à corriger a été établie. Bien entendu, une telle démarche n'était prévue ni dans la première demande de crédit, ni dans la demande complémentaire déposée en 2008.

Enfin, il est important de rappeler que l'établissement de budget pour de tels dossiers est quasiment impossible. En effet, entre le début et la fin de l'établissement de projets tels que le PGA, les législations et les attentes du canton deviennent plus restrictives et requièrent d'avantage d'investigations comme mentionné plus haut (dangers naturels, quotas et contingentement, adoption du PDCn).

3. CREDIT COMPLEMENTAIRE

La demande de crédit concerne les prestations restant à établir en vue du dépôt de l'ensemble du dossier à l'examen préalable complémentaire des services de l'Etat de Vaud. Parallèlement, il s'agit de faire accepter par le canton, les objectifs communaux en matière de quotas et contingentement des résidences secondaires, étudiés dans le cadre du règlement y relatif (RQC)

Le total du budget complémentaire établi par le bureau GEA se monte à CHF 45'792.-, montant arrondi à CHF 46'000.-.

Aucun emprunt n'est nécessaire, le financement sera assuré par la trésorerie courante.

4. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Rougemont, dans sa séance du 29 mars 2011

Vu le préavis N° 03/ 2011

Ouï Le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 46'000. -- pour le plan général d'affectation.
- D'accepter le financement tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 21 février 2011 pour être soumis au Conseil Communal de Rougemont, le 29 mars 2011.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

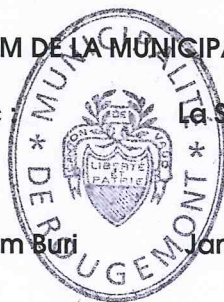
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

La Secrétaire :


Claire-Lise Blum Buri


Janick Lenoir



Municipal délégué : M. Frédéric Blum